

## Poste d'enseignant spécialisé accompagnateur des situations complexes

### Libellé et implantation

« Accompagnateur des situations complexes »

L'accompagnateur des situations complexes exerce sur un secteur d'intervention défini par l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale. Il a vocation à intervenir sur les établissements du premier et du second degré (EPL) de son secteur d'intervention.

### Cadre général et profil du poste

Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, l'accompagnateur des situations complexes, travaille sous la responsabilité de l'inspecteur, conseiller technique École inclusive (IEN-EI) dont il est un collaborateur direct, au sein du service départemental École inclusive.

L'accompagnateur des situations complexes est missionné par l'IEN-EI pour participer à l'analyse des situations complexes concernant les élèves ayant des difficultés à expressions comportementales, pour accompagner les équipes éducatives et pour coordonner les réponses au niveau de la circonscription du premier degré et/ou de l'EPL en lien avec l'IEN EI.

### Missions principales

L'action du coordonnateur situations complexes s'organise autour de deux axes :

#### 1/ Interventions directes auprès de l'élève :

Dans l'établissement scolaire et dans la classe, l'enseignant spécialisé, coordonnateur des situations complexes, participe à l'identification des besoins particuliers de l'élève concerné afin de pouvoir apporter rapidement une première réponse adaptée aux exigences de la scolarité.

#### 2/ Interventions indirectes auprès des enseignants :

En s'appuyant sur des partenaires identifiés, l'enseignant spécialisé, coordonnateur des situations complexes, assure l'accompagnement des équipes pédagogiques.

#### A ce titre il lui est demandé de :

- **Prendre l'attache de l'établissement scolaire dès sollicitation**
- **Réaliser une intervention rapide de 1<sup>er</sup> niveau pour :**
  - Observer l'élève, identifier des besoins et mettre en œuvre des aménagements/ adaptations pour y répondre (lui ou un des enseignants spécialisés intervenant sur le pôle ressource situations complexes) ;
  - Aider à la rédaction et la mise en œuvre d'un premier protocole de gestion de crise à court terme pour répondre à la situation complexe pour laquelle il a été missionné ;
  - Suivre la mise en œuvre et faire évoluer ces aménagements/adaptations en intervenant directement auprès de l'élève, si nécessaire ;
  - Faire le lien avec tous les intervenants sur la situation (RASED, Psy-EN, services de soins, ERH...) : proposer des outils et modalités de communication avec les différents partenaires.
- **Proposer un accompagnement de l'éducative éducative**
  - Solliciter et mobiliser les partenaires (dispositif d'appui médico-social [DAMS/équipe mobile], CMPP, services sociaux, SAPADHE, CNED, CMP...)
  - Coordonner les actions et les interventions (notamment celles des autres personnes ressources et des partenaires) : définir des objectifs et des modalités en accord avec les IEN CCPD/ chefs d'établissement ;
  - Informer les équipes et accompagner leur réflexion sur les difficultés à expression comportementale et leur prise en compte en situation scolaire ;
  - Envisager avec les CP école inclusive et les partenaires du médico social les actions de formation à mener auprès des équipes éducatives ;
  - Aider l'IEN CCPD/ l'équipe de direction de l'établissement à la conception d'un protocole de gestion de crise à long terme impliquant l'ensemble de la communauté éducative pour toutes les situations complexes à expressions comportementales.
  - Participer aux réunions de coordination des dispositifs d'appui médico-social et du CMPP, ainsi qu'aux pôles ressources des circonscriptions (si besoin)
  - Organiser des réunions de coordination sous la responsabilité de l'IEN CCPD/ chef d'établissement ;

A toutes les étapes, le coordonnateur situations complexes rend compte des actions et de l'évolution de la situation aux IEN/ chefs d'établissements ainsi qu'aux IEN EI

- **Assurer, si besoin, une veille sur la situation après résolution.**

## **Connaissances et compétences mobilisables**

Ce poste est un équivalent temps plein réservé aux professeurs des écoles titulaires d'un CAPPEI (ou équivalent) ou s'engageant à présenter les épreuves du CAPPEI à la session 2026.

L'enseignant spécialisé, coordonnateur des situations complexes, doit faire preuve :

- d'une connaissance assurée du système éducatif et des enjeux éthiques et philosophiques de l'éducation inclusive ;
- d'une connaissance actualisée des textes législatifs relatifs à l'École inclusive ;
- d'une maîtrise affirmée des besoins référés aux élèves ayant des difficultés à expressions comportementales ;
- d'une connaissance assurée des partenaires institutionnels : ARS, MDPH, conseil départemental, ainsi que du secteur médico-social et du secteur de la santé ;
- d'un grand sens des relations humaines et de la communication ;
- d'une aptitude certaine au travail en équipe et avec des partenaires variés ;
- de qualités de rigueur et d'organisation ;
- d'une capacité à analyser, à formuler des propositions et à organiser des synthèses afin de rendre compte.